

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Edition de « La Grande Lessive »
Le Jeudi 21 Mars 2023
Place des Ecoles

N° A-2024-01-18-02

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212 et L 2213.

Considérant la demande de Mme Farenq Catherine, Directrice de l'école maternelle et de Mme LANGLET Claire, Directrice de l'école élémentaire d'organiser une exposition des œuvres des élèves des écoles maternelle et élémentaire dans le cadre de l'Edition de « La Grande Lessive » le Jeudi 21 Mars 2024 sur la Place des Ecoles.

ARRETE

ARTICLE 1 – Le Jeudi 21 Mars 2024 aura lieu sur la Place des Ecoles une exposition des productions des élèves des écoles maternelle et élémentaire réalisées dans le cadre de l'Edition de « La Grande Lessive ».

ARTICLE 2 – Cette autorisation est donnée pour le 21 Mars 2024 de 8h30 à 18h30, sur la Place des Ecole et ne nécessite pas la mise en place de réglementation particulière de circulation et de stationnement des véhicules.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 18 Janvier 2024

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 19 JAN. 2024
Le Maire :



Jean-François GUIBBERT